

*Collectif des
Associations de
Défense de l'
Environnement
Pays Basque
Sud des Landes.
(43 associations)*



Dossier Lagourgue.

Mise à jour Mai 2017

DECHARGE ROUTE DE LABORDOTTE-ANGLET MAIGNON

Anglet est signataire de l'AGENDA 21

ANGLET Af. LAGOURGUE Mise à jour au 29/05/17

Exposé des faits et action du CADE :

Sur la parcelle CZ 309 classée « N » (= espace naturel à conserver) situé sur la commune d'ANGLET appartenant à monsieur LAGOURGUE, un espace boisé a été détruit en 2008. Ce terrain toujours considéré comme espace naturel a été et continue d'être utilisé comme « plate forme de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes ».

La municipalité d'ANGLET a relevé plusieurs infractions dont celle de destruction d'espace boisée a été classée sans suite par le Parquet de Bayonne. Reste en cours celle relative au stockage de matériaux et à l'édification de construction sans autorisation.

Le CADE a porté plainte de son côté en 2015 et demandé début 2016 à Maître RUFFIE, son avocat, d'intégrer dans la plainte l'utilisation d'un concasseur dont l'énergie dépasse les 40Kw/h sans avoir procédé à la déclaration prévue par les articles L 511-1 et 2 du code de l'environnement et selon les nomenclatures listées par les décrets n° 2010-369 et 2012-1304 ainsi que par l'arrêté du 30/06/97, cette infraction est punie de l'amende prévue pour les contraventions de 5ème classe par l'article R 514-4 du code de l'environnement.

Les procédures judiciaires sont toujours en cours et le CADE a été entendu par le commissariat de Bayonne.

Après cette première infraction accomplie avec un concasseur de marque FINTECH, Monsieur Albert LAGOURGUE a récidivé le 9 septembre 2016 avec un nouveau concasseur de marque KLEEMANN dont la puissance dépasse également les 40 kWh.

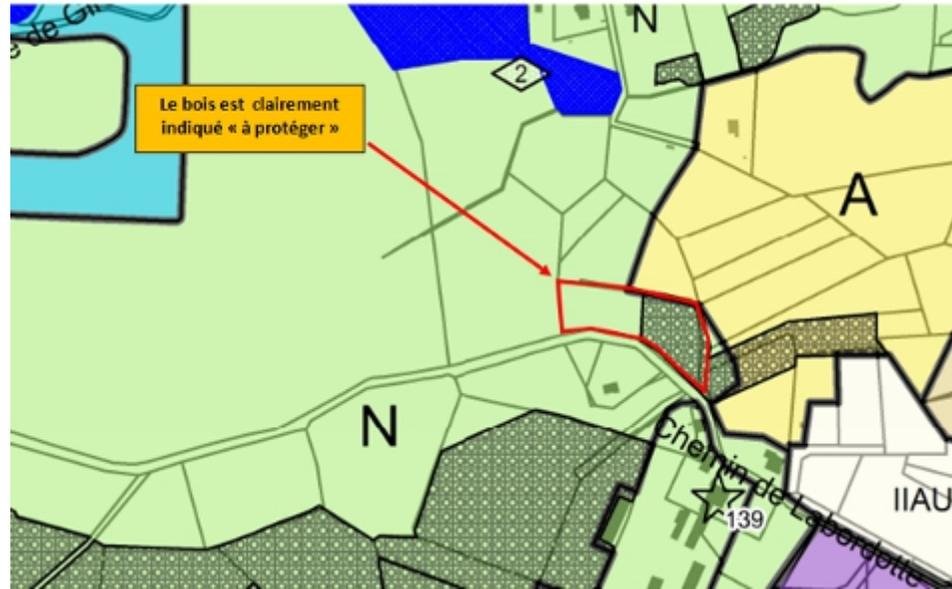
Intentionnellement Il a transmis à l'un des riverains du terrain concerné une notice technique non pas d'un concasseur mais d'un groupe électrogène dont la puissance est inférieure à celle du concasseur, prouvant simplement qu'il n'ignorait pas qu'il était en infraction.

Situation géographique de la parcelle



A gauche, la fin de la piste de l'aéroport Parcelle CZ 309 entouré de rouge qui jouxte le chemin de LABORDOTTE

Situation cadastrale de la parcelle



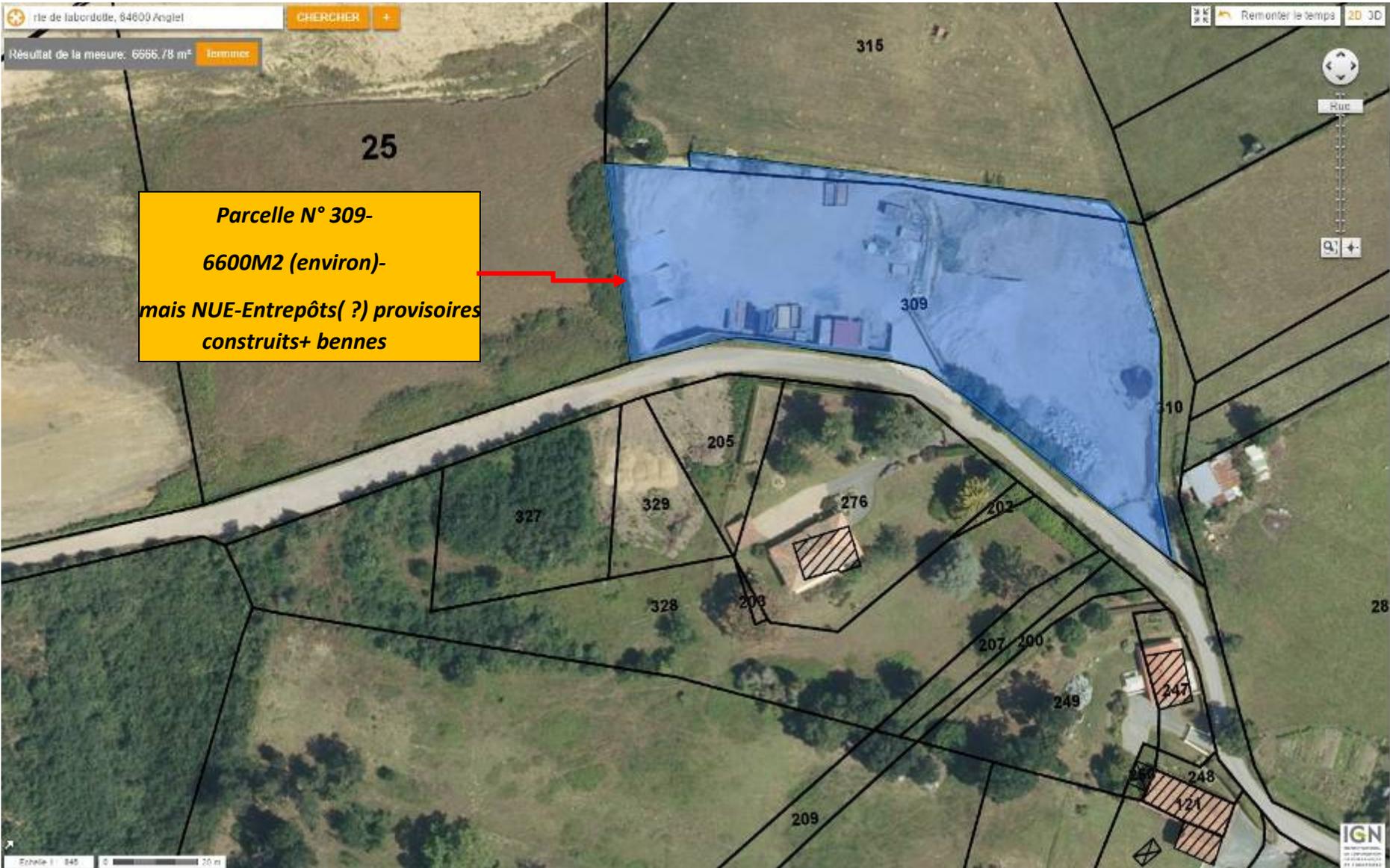


Google Earth 2003



Arbres morts
Passages de véhicules

Google Earth 2006



Photos prises avril 2015



Le CADE signale les faits à la DREAL qui répond :

M. Pachon,

A première vue, cela ressemble à une plate-forme de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes.

Vu la superficie de la parcelle CZ309 sur laquelle est implantée la plate-forme (environ 6 000 m²), la superficie des aires de transit (voir photos) me semble inférieure à 5 000 m².

Je n'ai pas vu d'installation de broyage sur le site, mais je pense que des opérations sont réalisées de temps en temps (tas de débris de démolition bruts et tas de matériaux concassés et criblés apparemment).

Cette activité pourrait être soumise à déclaration au titre des ICPE, à condition que la puissance du broyeur soit supérieure à 40 kW.

Tout cela reste à vérifier.

De toute façon, c'est ma collègue de Pau, Véronique Gazda, qui est en charge de ces installations (au titre des ICPE).

En ce qui concerne le zonage du PLU, la parcelle se situe bien en zone N, la moitié étant une zone boisée classée à protéger, conserver ou créer. La zone N du PLU ne peut pas recevoir ce type d'activité, à mon avis.

Ce dernier point reste cependant à vérifier avec la commune d'Anglet, en charge du respect du PLU en vigueur sur sa commune.

Je transmets votre petit dossier à ma collègue qui je pense fera la même analyse que moi sur cette plate-forme, qui n'est sûrement pas soumise à déclaration au titre des ICPE, mais qui je pense ne peut pas être implantée sur cette parcelle.

Cordialement.

Frédéric DUBERT

Inspecteur des Installations Classées

DREAL Aquitaine - UT 64 - Délégation de Bayonne

"Des compétences pour un territoire durable"

Après inspection sur le site, l'inspecteur de l'environnement livre ses conclusions notamment :

Plus de 5000 m²

Puissance des machines

Zonage N du terrain

2. Avis de l'inspection

Les activités exercées par l'entreprise Lagourgue, route de Labordotte, sont susceptibles de relever de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement :

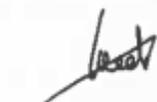
- l'activité de station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes peut relever du régime de la déclaration au titre de la rubrique 2517 si la superficie de l'aire de transit est supérieure à 5 000 m² (ce qui est probable si l'on considère les zones A et B),
- la présence de matériaux concassés et criblés indique l'utilisation régulière d'un concasseur. Cette activité relève du régime de la déclaration pour une puissance de machines comprise entre 40 et 200 kW, de l'enregistrement pour une puissance de machines comprise entre 200 et 550 kW comprise et de l'autorisation au-delà.

Il est demandé à l'exploitant de préciser :

- la superficie des aires de transit et le détail des matériaux y transitant,
- la puissance des installations de broyage et de concassage mises en œuvre sur votre site et la fréquence de leur utilisation.

Ces activités ne sont toutefois pas régularisables au titre de la législation des installations classées, sauf à en démontrer l'intérêt collectif, car les parcelles d'implantation sont situées en zone N du PLU de la commune d'Anglet, zone correspondant à des espaces naturels à protéger compte tenu de leur intérêt paysager et/ou écologique et dans laquelle, seules sont autorisées les installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

l'inspecteur de l'environnement



Veronique GAZDA

Le concasseur disparaît alors après que nous nous soyons entretenus avec le conseil départemental. Il réapparaît pourtant un an plus tard :

Photos prises début 2016 de cette zone devenue zone d'activité avec le concasseur utilisé sans qu'aucune déclaration n'ait été effectuée



A l'arrière plan, le concasseur FINTEC 1107

Fiche technique du concasseur FINTEC 1107

Chercher 

Catégories Marques

1107, Fintec

Type d'installation: KU=patin, RM= sur chenilles, RA= sur roues, CO= conteneur mobile, HL= crochet mobile, HS= concassage hydraulique, BB= concasseur à mâchoires, KB= Concasseur conique, PB= Concasseur à percussion, SB= Concasseur laminaire, KR= Concasseur giratoire

Fintec 1107 - Fiches techniques

Poids total	42,5 t
ouverture de concasseur	1,1X0,7 lxb m
Dimensions des outils (Lxlxh)	14,4x2,8x3,4 m
Type d'installation	RM
Type de concasseur	BB
Traction	D
Puissance motrice	273 kW
Capacité du silo	7 m3

Première année: 2006
Dernière année: 2009

Fintec 1107 - Équipement spécifique

- balance de courroie
- Équipement centralisé de graissage
- Télécommande

Ci-dessous vous trouverez les manuels, fiches techniques et la documentation de Fintec Recycleurs de déchets de construction 1107. Les fiches techniques peuvent vous être utiles pour déterminer les nécessités techniques du matériel que vous souhaitez acheter. Sur le site Masbus, vous pouvez également acheter un(e) Fintec Recycleurs de déchets de construction 1107 ainsi qu'apprendre beaucoup sur la marque [Fintec](#).

La puissance dépasse 40 kw et il faut donc déposer un dossier de déclaration.



***Le 9 septembre 2016 un nouveau concasseur arrive sur le site. M Lagourgue a pris le soin d'aller chez les premiers riverains annonçant qu'il a toutes les autorisations. Ceci sera infirmé tant par la mairie que par la DREAL.
Le concasseur est photographié par nos soins et par ceux de la mairie.***

La fiche technique ci-dessous démontre que la puissance du moteur est, à nouveau, au-delà des 40 kw et donc nécessitant un dossier de d'autorisation. Notons cependant que M Lagourgue a cherché à brouiller une nouvelle fois l'affaire en nous transmettant un document reprenant la puissance d'un groupe électrogène de toutes les façons supérieure aux 40 KW.



Spécifications techniques

Capacité d'alimentation jusqu'à env. 1	330 t / h
Nourrissez taille max.	1.050 x 650 mm
Hauteur d'alimentation (avec extension)	3,600 (4,160) mm
Capacité de la trémie (avec extension)	5,5 (9,5) m³
Concasseur entrée largeur x profondeur	1100 x 700 mm
le concept d'entraînement	diesel-électrique directe entraînement
Puissance du moteur LRC	248 kW
Puissance du moteur Tier 3 / Stage IIIA	248 kW
Largeur de transport	3000 mm
Longueur de transport	14,900 mm
Hauteur de transport	3.600 mm
Poids de transport	39.500 kg



bonjour Jacques,
Ci-joint la copie de la feuille que Lagouge m'a remis à ton intention

cordialement,

Gilles

groupe électrogène / moteur	
Désignation	Valeur
Code de désignation	AAD110-EU1
Fabricant du groupe électrogène	AVS
Type de groupe électrogène	DW 309/103 SC2 VOITE
Puissance nominale	110 kVA
Intensité nominale	149,57 A
Facteur de puissance nominale	0,8
Tension nominale	231/400 V
Fréquence	50 Hz
Régime	1500-1800 tr/min
Poids	env. 6250 kg

Photo Plaque Caractéristiques Groupe
Electrogene sur le chantier du 610912016
Avec Concasseur KLEEMANN.

Photo du 9/09/2016
Chantier 2 APPARQUE. Lohardotte ANGLET

Début Mai 2017, Le site est en passe d'être démantelé



